

Projet de nouveau site du CREN-PC

« Zones humides et pelouses du moulin de Chollay à la vallée sèche de Fond Rivaud »



Initiateur du dossier	Deux-Sèvres Nature Environnement & Vienne Nature		
Référent CREN-PC	Cédric Auburtin	Antenne	Vienne / Deux-Sèvres

LOCALISATION	
Intercommunalités	Communauté de communes du Pays Loudunais
Commune (N° INSEE)	Moncontour (86161)

DESCRIPTIF SOMMAIRE DU SITE

I. Secteurs de pelouses (d'après des données issues de Vienne Nature, 2010)

Il s'agit d'un coteau disposé en arène, orienté au sud (condition les plus thermophiles) accompagnant la vallée de la Dive. Cette vallée sépare le coteau d'une vallée sèche (Fond Rivaud) localisée à l'ouest du site. La vallée sèche de Fond Rivaud est orientée est-ouest et est accompagnée de coteaux calcicoles plus ou moins secs avec un versant nord (plus frais) et un versant sud (plus chaud).

Les prospections floristiques ont permis d'identifier 17 habitats naturels, dont 10 font partie des milieux secs des coteaux calcaires, du plateau agricole ou du fond de la vallée sèche de Fond Rivaud.

II. Secteurs de zones humides (d'après des données issues de Vienne Nature, 2010)

Les prospections floristiques ont permis d'identifier 7 habitats appartenant aux milieux humides associés à la vallée de la Dive.

OBJECTIFS DE CONSERVATION ET ORIENTATIONS DE GESTION

- Restaurer les pelouses calcicoles embroussaillées
- Maintenir et gérer les friches calcicoles
- Maintenir et gérer les pelouses calcicoles par fauche ou pâturage
- Maintenir des espaces boisés tout en limitant leur expansion au profit des pelouses et des formations buissonnantes qui représentent un enjeu de conservation plus fort sur le site
- Favoriser l'expression des boisements hygrophiles (forêts alluviales et boisements marécageux)
- Maintenir et gérer les roselières
- Maintenir et gérer la strate herbacée des plantations de chênes truffiers
- Créer des zones de régulation écologique (jachères) à la périphérie du site et entre les autres sites de pelouses (création de continuité écologique)

DETAIL DES ENJEUX (DONNEES ISSUES DU RAPPORT DE VIENNE NATURE, 2010)

➤ FLORE & HABITATS

I. Secteurs de pelouses

Trois habitats se rencontrent en mosaïque sur le coteau de Chollay : les pelouses calcicoles sub-atlantiques semi-arides (mésobromion ; COR 34.32 ; EUR25 : 6210), pelouses calcicoles sub-atlantiques très sèches (xérobromion ; COR 34.33 ; EUR25 : 6210) et pelouses calcicoles pionnières sur débris rocheux (COR 34.11 ; Eur 25 : 6110). On retrouve ces habitats en fonction des conditions xériques du sol liées à l'épaisseur du sol, inexistante ou quasi-inexistante sur les affleurement rocheux pour la végétation sur dalle rocheuse, sols très minces proches de la roche pour le xérobromion à un peu plus profonds pour le mésobromion. La fermeture du milieu par les graminées sociales et les arbustes (un tiers de la surface des pelouses est en voie d'embroussaillage sur le site), consécutive à l'abandon d'entretien ou d'usages agricoles (pâturage extensif) constituent leur principale menace. Ces pelouses calcicoles à valeur régionale patrimoniale élevée représentent environ 15 % (environ 10 ha) de la surface du site coteau de Chollay-Fond Rivaud.

Les prairies mésophiles de fauche (COR 38.2 ; EUR25 : 6510) sont des habitats potentiellement riches en fleurs qui s'expriment souvent sous une forme assez pauvre lorsqu'elles ont une vocation agricole intensive (les graminées sont favorisées au détriment des fleurs). Elles se rencontrent en mélange ou en remplacement des pelouses calcicoles, notamment sur les coteaux de la vallée de Fond Rivaud, sur des sols ayant une capacité de rétention en eau plus importante. Les prairies mésophiles de fauche ont valeur régionale patrimoniale moyenne et sont des habitats naturels d'intérêt communautaire.

Le versant sud de la vallée de Fond Rivaud présente quant à lui une végétation moins xérophile que celle des pelouses sèches, qui s'apparentent à une végétation de prairie mésophile de fauche (COR 38.2 ; EUR25 : 6510) très envahie par les fourrés à Prunelliers et délimitée en pied de coteau par un cordon arboré de l'Ormaie rudérale.

Flore patrimoniale :

- L'Astragale de Montpellier *Astragalus monspessulanus* L. subsp. *Monspessulanus* espèce patrimoniale au niveau national et régional est présente çà et là sur le coteau de Chollay.
- La Germandrée botryde *Teucrium botrys* L., espèce végétale menacée au niveau régional (liste rouge régionale et déterminante pour la région) est présente en quelques endroits au niveau du sommet du coteau de Chollay sur des zones décapées et ouvertes (sols très minces).
- Le Miroir-de-Vénus *Legousia speculum-veneris* (L.) Chaix, espèce inscrite à la liste rouge de la flore menacée du Poitou-Charentes et déterminante pour la région, est une plante messicole (plante des moissons) sur sols calcaires. Elle a été rencontrée en un pied au sommet du versant sud de la vallée sèche de Fond Rivaud, à proximité de la culture voisine.
- Le Géranium fluet *Geranium pusillum* L., espèce inscrite à la liste rouge de la flore menacée du Poitou-Charentes et déterminante pour le département de la Vienne a été identifié au sommet du coteau de Chollay sur des secteurs caillouteux et aux affleurements rocheux.
- Le Lin sous arbrisseau *Linum suffruticosum* L. est une espèce patrimoniale pour la Vienne (espèce déterminante pour la Vienne) caractéristique des pelouses calcicoles très sèches. Cette espèce est présente au niveau du coteau de Chollay en compagnie de l'Astragale de Montpellier.
- La Mélisque ciliée *Melica ciliata* L., espèce inscrite à la liste rouge de la flore menacée du Poitou-Charentes et déterminante pour le département de la Vienne, est une jolie graminée « plumeuse » identifiée en une touffe sur un affleurement rocheux du coteau de Chollay.
- La Gesse à graines rondes *Lathyrus sphaericus* Retz. est une espèce patrimoniale pour la Vienne (espèce déterminante pour la Vienne). Cette discrète fabacée est une plante des friches calcicoles, qui a été rencontrée au sein d'un petit fragment de pelouses calcicoles en contact avec une vieille jachère située au sud de la vallée sèche de Fond Rivaud.
- L'Églantier couleur de rouille *Rosa rubiginosa* L., espèce inscrite à la liste rouge de la flore menacée du Poitou-Charentes et déterminante pour le département de la Vienne, a été identifié sur le versant sud de la vallée sèche de Fond Rivaud en compagnie d'autres églantiers (*Rosa* gr. *canina*, *Rosa micrantha* Borrer ex Sm., *Rosa agrestis* Savi, *Rosa squarrosa* (Rau) Boreau) au sein des fourrés à Prunellier particulièrement bien présents sur ce coteau.
- La Spiranthe d'automne *Spiranthes spiralis* (L.) Chevall., orchidée n'ayant pas de statut particulier dans notre département, mais malgré tout assez peu courante pour qu'on puisse la considérer comme une espèce patrimoniale pour notre département. Cette espèce dont seulement 4 pieds ont été identifiés dans une truffière, est nouvelle pour le site. La diversité des orchidées du site est relativement moyenne avec 7 espèces recensées.

II. Secteurs de zones humides

Habitats présentant une valeur patrimoniale régionale assez élevée à très élevée :

L'aulnaie marécageuse (COR 44.91) et la saulaie marécageuse (COR 44.92), sont des habitats naturels souvent associés car ils représentent des stades dynamiques proches dans la série des habitats marécageux. Ils se rencontrent sur le site parfois en sous étage d'une peupleraie souvent peu poussante où à l'abandon compte tenu du niveau d'engorgement en eau du sol très important dans ce type de milieu (la surface de l'eau est longtemps au-dessus de la surface du sol, voire en permanence). Ils ont une valeur régionale patrimoniale élevée à très élevée.

La forêt alluviale d'Aulne et de Frêne (COR 44.3 ; EUR25 : 91E0*) est un habitat d'intérêt communautaire, en contact avec la nappe alluviale de la Dive, l'engorgement en eau du sol est moins prononcé que pour les habitats précédents. On peut ainsi rencontrer ce type d'habitat en sous étage de peupleraie « exploitable ». Ces forêts alluviales ont une valeur régionale patrimoniale assez élevée et sont des habitats naturels d'intérêt communautaire prioritaire au titre de la Directive habitats (n°92/43/CEE).

La roselière à Phragmites (COR 53.11) est un habitat que l'on rencontre sous la forme d'un bel ensemble ceinturé par la Saulaie marécageuse, au niveau de la vallée de la Dive. Les roselières de grande taille sont assez rares dans notre département et elles permettent la vie d'une faune assez originale, notamment au niveau des oiseaux.

➤ MAMMIFERES

Après analyse des données bibliographiques et des résultats obtenus lors de la campagne de prospection de 2010, 15 espèces de mammifères sont connues sur le site. Parmi ces espèces, 5 sont protégées sur le plan national (Arrêté ministériel du 23 avril 2007 fixant les listes des mammifères protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection) et sur le plan européen (inscrites à l'annexe IV de la Directive Habitat).

La diversité mammalogique des sites des pelouses de Moncontour est plus importante sur les sites localisés le long de la Dive du Nord comme ce site. En effet, ils bénéficient de l'apport des mammifères inféodées aux milieux aquatiques ou utilisant les vallées alluviales. Parmi ces espèces, la plus emblématique est de loin la Loutre d'Europe (*Lutra lutra*). La Dive du Nord a d'ailleurs la particularité d'avoir été un des derniers bastions de l'espèce dans le département de la Vienne. En effet, l'espèce autrefois commune sur l'ensemble du département, a subi les conséquences de l'instauration de la prime à la peau, mise en place au début du XXe siècle. La destruction organisée, tuant probablement plusieurs dizaines d'individus annuellement, a ensuite amené l'animal au bord de l'extinction. Le piégeage demeure par conséquent la cause de régression majeure de la loutre dans la Vienne, même s'il est probable que d'autres facteurs de mortalité, comme la capture dans les engins de pêche, soient venus accroître le préjudice. Mais contrairement à ce que l'on a pu observer ailleurs, la loutre semble n'avoir jamais complètement disparu, bénéficiant de la présence de populations périphériques parfois importantes autour du département. Le contact avec les populations du Limousin, celles de l'ouest et de la vallée de la Loire a favorisé le maintien d'une fréquentation, même fragile, de plusieurs rivières locales jusqu'à aujourd'hui (Vienne Nature, 2001). Ainsi, sur la Dive du Nord, des observations ont été régulièrement recueillies au cours du XXe siècle, et aujourd'hui, cette partie de la vallée est toujours fréquentée par ce carnivore protégé sur le plan national et européen. Parmi les autres carnivores présents sur la vallée, le Putois (*Mustela putorius*) est aussi une espèce fréquentant les zones humides.

Le Campagnol amphibie (*Arvicola sapidus*) est un petit rongeur aquatique qui est en forte régression en France, du fait la dégradation de ses habitats, de l'arrivée d'espèces exotiques concurrentes (ragondin et rat musqué) et des luttes chimiques menées envers ces espèces pendant de nombreuses années. Même si l'espèce n'a pas été revue sur la vallée lors des prospections, les milieux naturels présents le long de la Dive du Nord lui sont favorables. Autre espèce de rongeur patrimonial, le Castor d'Eurasie (*Castor fiber*), même s'il n'a pas été noté exactement sur la zone d'étude, a été observé sur la Dive du Nord au cours de l'été 2010. Présent sur le Thouet depuis 2001, il s'agit de la première preuve de présence de l'espèce sur cette rivière.

Trois espèces de chauves-souris (chiroptères), toutes protégées sur le plan réglementaire, ont été inventoriées sur la zone d'étude. La Pipistrelle commune (*Pipistrellus pipistrellus*) et le Murin de Daubenton (*Myotis daubentonii*) ont été contactés au détecteur à ultrasons en chasse au-dessus de la Dive lors de prospections réalisées au cours de l'été 2000. Un Murin de Bechstein (*Myotis bechsteinii*) a été observé sous un ponceau d'un ancien bief de moulin à proximité de la Dive au cours de l'été 2010. Cette espèce est assez rare dans le département de la Vienne et fréquente préférentiellement les milieux forestiers. Il chasse dans un rayon de 2 km autour de son gîte.

➤ OISEAUX

On dénombre 25 espèces patrimoniales en période de nidification sur le site ou ses abords (soit 37 % des espèces), parmi lesquelles 17 ont été observées dans les limites du site et 6 dans les parcelles-clés. La liste ci-dessous mentionne ces 6 espèces :

- Fauvette grisette
- Hirondelle rustique
- Linotte mélodieuse
- Locustelle tachetée
- Pic vert
- Tourterelle des bois

On rencontre différents cortèges d'espèces :

- Espèces patrimoniales des prairies, pelouses et jachères faiblement inclinées
- Espèces patrimoniales des coteaux boisés et peupleraies
- Espèces patrimoniales des zones humides : roselières et cours de la Dive

➤ REPTILES

Trois espèces de reptiles ont été observées sur la zone, toutes protégées au niveau national (Arrêté ministériel du 19 novembre 2007 fixant les listes des reptiles protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection) et 2 sur le plan européen (inscrites à l'annexe IV de la Directive Habitats-Faune-Flore).

La Couleuvre verte et jaune (*Hierophis viridiflavus*) et le Lézard des murailles (*Podarcis muralis*) sont des espèces communes dans la Vienne. La Couleuvre vipérine (*Natrix maura*) l'est beaucoup moins. Cette couleuvre est une espèce inféodée aux milieux aquatiques et plus particulièrement aux cours d'eau où elle chasse sur les fonds à la recherche de poissons dont elle se nourrit principalement. Il s'agit d'un serpent souvent confondu avec la vipère et qui de fait est détruit.

➤ AMPHIBIENS

Les recherches de 2010 ont permis d'observer une espèce : la Grenouille rieuse (*Pelophylax ridibundus*). Cette grenouille bénéficie d'une protection nationale. Des visites antérieures sur le site de Moncontour et plus précisément sur la vallée de la Dive du Nord avaient permis, entre 2003 et 2008, de contacter quatre autres espèces, toutes sont protégées au moins au niveau national (Arrêté ministériel du 19 novembre 2007 fixant les listes des amphibiens protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection) et 2 sont inscrites à l'annexe IV (protection stricte) de la Directive Habitat Faune Flore (Directive Européenne 92/43/CEE). Il s'agit de la Rainette verte (*Hyla arborea*), contactée en 2004 en aval de Saint-Chartres et de la Grenouille agile (*Rana dalmatina*), contacté en 2008 au lieu-dit « La Foullière ».

➤ ODONATES

Vingt cinq espèces d'odonates ont été inventoriées sur cette partie de la Dive du Nord, entre les lieux-dits "Les Vallées" et le Moulin de Chollay. Cinq d'entre elles possèdent un statut patrimonial :

- L'Agrion orangé (*Platycnemis acutipennis*), espèce déterminante en Vienne. Cette petite demoiselle fréquente les rivières à courant lent et les canaux ensoleillés avec des herbiers de plantes flottantes ou immergées affleurant en surface (Rouiller, 2009). L'espèce a été observée sur le site en 2003 au lieu-dit "Ayron" et n'a pas été revue en 2010.

- L'Agrion de Mercure (*Coenagrion mercuriale*) est inscrit à l'annexe 2 de la Directive européenne Habitat-Faune-Flore, et est strictement protégé sur le plan national (Arrêté ministériel du 23 avril 2007 fixant les listes des insectes protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection). Il fréquente les eaux courantes bien végétalisées et oxygénées. L'espèce n'est pas rare dans la Vienne mais les effectifs européens sont menacés. L'espèce avait été observée en 2003 et elle a été revue en 2010 au niveau du Moulin de Chollay.

- L'Agrion mignon (*Coenagrion scitulum*) est une petite libellule classée comme quasi menacée sur la Liste Rouge Régionale des Odonates du Poitou-Charentes (Poitou-Charentes Nature, 2009). Elle fréquente les eaux stagnantes à calmes pourvues d'herbiers dans lesquels les larves se cachent. L'espèce a été notée en 2003 au niveau du Moulin de Chollay. Elle n'a pas été revue en 2010. Cet odonate est déterminant dans la région Poitou-Charentes.

- Le Gomphe à crochets (*Onychogomphus uncatatus*) est déterminant dans la Vienne. Il fréquente les eaux courantes bien oxygénées. L'espèce a été observée sur le site en 2003 au niveau du Moulin de Chollay, elle n'a pas été vue en 2010.

- L'Aesche printanière (*Brachytron pratense*) est une espèce classée comme « quasi menacée » sur la Liste Rouge Régionale des Odonates du Poitou-Charentes (Poitou-Charentes Nature, 2009). Elle fréquente les eaux stagnantes ou faiblement courantes colonisées par les héliophytes (Rochelet et Jourde, 2009). Elle a été observée au niveau de l'étang du Moulin de Chollay en 2010.

➤ ORTHOPTERES

Douze espèces d'Orthoptères ont été inventoriées sur la zone d'étude dont 2 sont considérées comme des espèces déterminantes en Poitou-Charentes et une dans le département de la Vienne.

Le Coteau de Chollay est marqué par une forte pente et en forme de cirque orienté plein Sud. Quelques rochers y affleurent. Le rebord du plateau présente des dalles de calcaire très aride. Ce coteau autrefois pâturé abrite encore, en haut de la pente, des pelouses sèches à Fétuque marginée. Mais la friche à Brachypode occupe de plus en plus le terrain à partir du bas de la pente, suivie de près par les fourrés de Cornouiller sanguin et de Prunelliers. La présence de zones arides favorise les insectes les plus thermophiles comme le Criquet des grouettes et le Criquet de la Palène, tous deux classés déterminants en Poitou-Charentes.

L'évaluation patrimoniale des orthoptères met donc ici en avant les pelouses et friches calcicoles. Ces milieux ouverts accueillent notamment trois espèces patrimoniales : le Criquet des grouettes, le Criquet de Barbarie et le Criquet de la palène.

➤ LEPIDOPTERES

le site accueille une grande diversité de papillons de jour avec 36 espèces. Cette apparente diversité s'explique par la composition du milieu où les strates de végétation se succèdent, de la pelouse calcaire rase sous les chênes verts au mésobromion sur le coteau et à la friche calcaire en bas de pente.

Nous avons sur ce site une majorité d'espèces des milieux ouverts (pelouses et prairies) avec notamment cinq espèces patrimoniales :

- L'Azuré du serpolet (*Maculinea arion*) qui fréquente la partie ouest du site c'est-à-dire Fond Rivaud. Une belle population y est présente. Il est possible que l'espèce fréquente également le coteau et le plateau du Moulin de Chollay mais elle n'y a pas été observée.

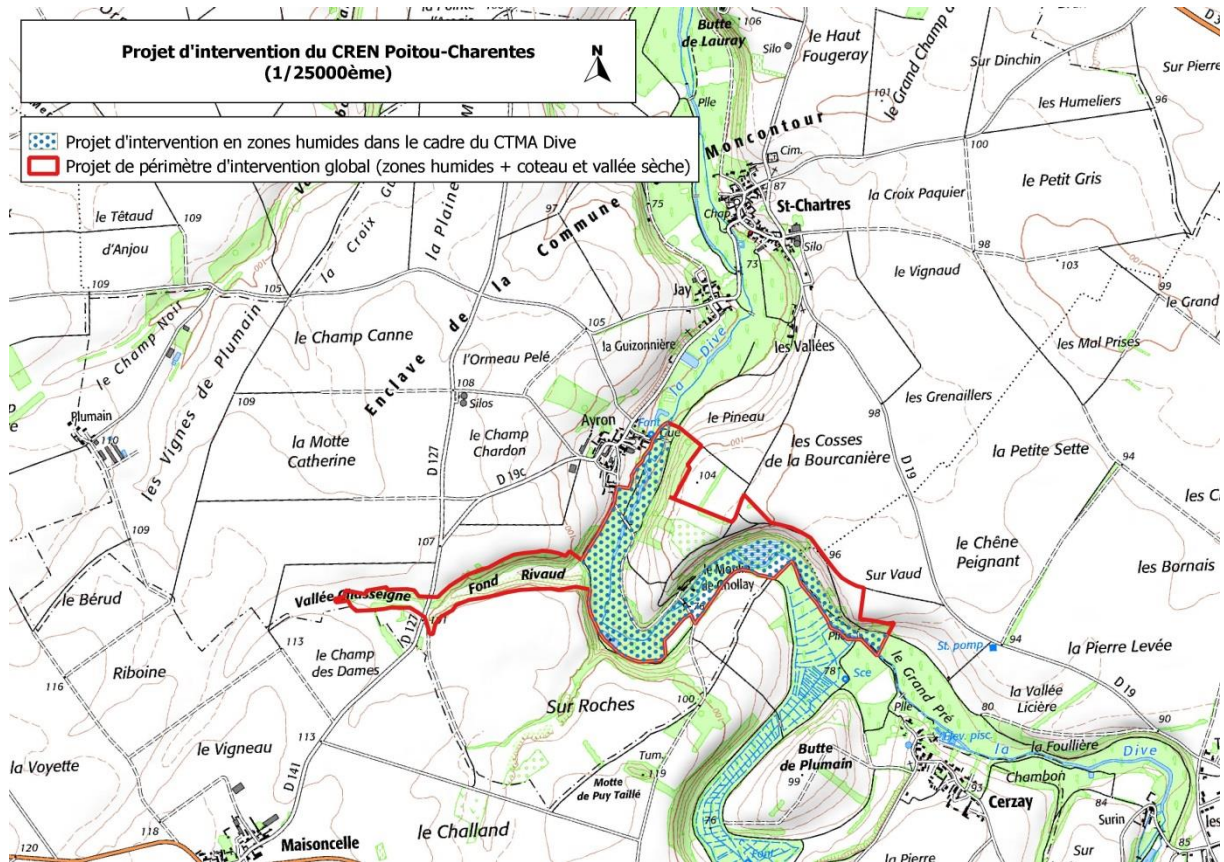
- L'Hespérie de l'Alchémille (*Pyrgus serratulae*), espèce déterminante en Poitou-Charentes a été observée en grande quantité au mois de mai 2010. Cette espèce est très rare dans le département de la Vienne, elle habite les pelouses sèches où poussent les potentilles (*Potentilla* sp.) qui nourriront ses chenilles. L'Hespérie de l'Alchémille ne semble fréquenter que le plateau (zone est) du Moulin de Chollay et plus particulièrement la pelouse rase qui compose le sous-étage de la plantation de chênes verts.

- Le Mercure (*Arethusana arethusa*) est également une espèce typique des coteaux calcaires, gravement menacée en Poitou-Charentes à cause de l'abandon de l'élevage et de la fermeture naturelle des pelouses. Cette espèce vit au dépend des graminées qui composent la végétation du mésobromion, principalement les Fétuques et les Bromes (*Festuca* sp. et *Bromus* sp.). Les populations sont principalement établies sur la pelouse du sous-étage de la plantation de chênes verts et dans la friche calcaire, une centaine d'individus ont été observés ce qui en fait une des plus importantes stations du département de la Vienne. Cette espèce est déterminante en Poitou-Charentes.

- La Mélitée des Centaurées (*Melitaea phoebe*) fréquente les prairies et pelouses rases où elle pond sur les plantains (*Plantago* sp.). Sur le site elle occupe principalement la friche calcaire en compagnie de *Melitaea didyma*. Cette espèce est déterminante en Poitou-Charentes.

- La Mélitée orangée (*Melitaea didyma*), comme la Mélitée des Centaurées, se reproduit sur les plantains (*Plantago* sp.). Elle semble toutefois préférer les sites plus xériques et s'observe surtout sur les pelouses rases et/ou écorchées. Sur le site elle fréquente la friche calcaire et la partie qui fait la jonction entre la friche calcaire et la pelouse du sous-étage de la plantation de chêne vert. Cette espèce est déterminante en Poitou-Charentes.

Projet de périmètre d'intervention du CREN-PC sur fond IGN :



Projet de périmètre d'intervention du CREN-PC sur fond orthophotographique :

